



Saint Agnan le 15 juin 2019

**Morvent en Colère**

## Déclinaison locale de l'acceptabilité sociale de l'éolien

**Cas du projet « Saint Léger Vauban » 6 à 8 éoliennes (maintenant réduit à 3 à 5 !)  
de 240 m de hauteur calées à l'intersection des trois villages - Saint Léger  
Vauban 89, Saint Agnan 58 et Saint Germain de Modéon 21.**

Pourquoi sommes-nous en colère ? Les démarches occultes des industriels et celles du maire du village qui a fait voter par son conseil municipal l'entrée de l'industriel sur les terres de la commune ont été menées de façon « secrètes », durant plus de 18 mois sans en informer concitoyens et villages voisins.

Pourquoi nos concitoyens nous disent que ce projet ne peut être accepté ! Le ressenti puissant qui s'installe provient de la non considération, de la non écoute des arguments avancés au soutien de leur analyse du dossier. Ce ressenti résulte aussi de l'attitude arrogante, dédaigneuse qui est le fait des industriels et des élus.

**De cette indignation exprimée par les habitants, naît de la rage !**

Avec nos 250 adhérents répartis pour l'essentiel sur les trois communes impactées au plus près par ce projet éolien, nous comptons 35% de la population totalement opposée à ce projet, (370 habitants St Léger Vauban, 167 à St Germain de Modéon, 150 à St Agnan, soit une population totale de 687 habitants).

Avec plus de 50 réunions publiques initiées par notre association au cours des 24 derniers mois dans un périmètre géographique d'une trentaine de kilomètres à la ronde, nous cumulons l'écoute de plus de 5 000 de nos concitoyens. Nous exposons ci-dessous les remarques et questions qui nous sont posées lors de ces réunions publiques.

Ces remarques nous laissent sans réponse. En effet notre association a fait un travail important pour comprendre les enjeux multifacettes de l'éolien et plus largement celui des ENR. Si au sein du bureau de notre association, nous sommes maintenant parfaitement éclairés sur les principes économiques, physiques et écologiques de cette industrie, la parole que nous portons auprès des populations sur notre territoire démontre que des enjeux simples, forts, évidents ne sont pas acceptables pour tout un chacun.

Que répondre face à cet enjeu sociétal non considéré ? Notre association veut témoigner de ces interrogations. Ce document porte ces questions.

Quatre grands thèmes structurent ce questionnement : cohésion sociale, économie, santé, éthique.



Saint Agnan le 15 juin 2019

## Morvent en Colère

### DES ENJEUX POUR LA COHESION SOCIALE

- **« L'éolien une source de différends entre habitants »**
  - Il y a incompréhension de voir « mon » voisin toucher des indemnités pour la nuisance causée par l'éolien, alors que « moi » j'en ai tout autant, voir plus d'impacts et je ne touche rien !
  - Incompréhension des villages voisins qui se situant dans d'autres départements ne percevront aucune indemnisation mais en subiront les nuisances. Le projet de St Léger Vauban (89) est positionné à moins d'un km de 2 autres départements (St Germain de Modéon 21), aux confins des terres de la commune, et seule cette dernière et sa com se verraient indemnisées !
    - Ces éléments sont facteurs de jalousies et dressent les habitants les uns contre les autres.
  - La pression sociale au sein du village entre les pro et les anti éoliens est telle qu'à St Léger Vauban, depuis le début du projet (2016) 3 conseillers municipaux sur 11 ont démissionné ne pouvant assumer face aux autres habitants, les choix de la commune sur l'éolien.
- **« Des industriels qui achètent l'acceptabilité »** Ce terme d'indemnisation évoque clairement la notion de nuisance. Les loyers versés totalement exorbitants confirment que cela rémunère une contrainte, une nuisance. Or rien dans le discours des industriels n'explique d'éventuels facteurs négatifs. Ceux-ci sont cachés, chacun ne peut que s'interroger sur les mauvaises surprises à venir. **Sentiment d'être acheté pour nous faire taire !** De même les séances de « concertation » n'ont d'autre finalité que de « faire passer la pilule ». Les industriels redoublent de propositions d'aménagements urbains des communes ou des bâtiments. **Clairement ces industriels achètent l'acceptabilité !** (réfection d'une chapelle en Côte d'Or, aménagement de bibliothèque municipale, etc...)
- **« Les projets présentés sont de faux projets participatifs »** Les industriels proposent des montages aux **apparences de participatif**, alors que les citoyens ne sont associés que pour une durée limitée (5 ans et non les 20 ans du projet) pour une rémunération déconnectée du résultat éolien (4 à 6% au lieu de 15 à 30% pour l'industriel) et pour une petite partie du projet (20% maximum du parc construit) .
  - Nos concitoyens ont encore le sentiment d'être achetés pour les faire taire ! Rappelons que les citoyens « invités » à financer les projets, ne sont pas au capital de la structure d'exploitation.
- **« Des élus piégés par des informations mercantiles à l'excès »** Dans notre dossier, le maire de St Léger a accepté des pré-études en ignorant l'irréversibilité de sa décision. De plus à St Léger le maire s'est vu appliquée la loi NOTRE qui a réduit considérablement le niveau de revenu escompté !



Saint Agnan le 15 juin 2019

## Morvent en Colère

### UN ENJEU ECONOMIQUE

- **« Un impact Immobilier ignoré »** Nous avons d'ores et déjà des effets de ce projet sur l'immobilier. Un acheteur s'est désengagé après avoir signé une promesse d'achat, dès qu'il a appris la présence de ce projet (St Léger Vauban, le Bon Rupt, juillet 2018). La loi n'impose ni au propriétaire, ni aux agents immobiliers ni au notaire d'informer de l'existence d'un projet. Mais si l'acheteur découvre après avoir acheté la présence d'un projet éolien il peut porter l'affaire en justice et obtient des DI à hauteur de 30%.
- **« Les paysages qui sont notre capital, qui sont aussi vecteurs de santé, sont réduits à néant dans l'approche économique présentée ».** Il y a un lien certain entre la multiplicité des paysages et l'importance du tourisme vert ici en Bourgogne, dans le Morvan. Tout pousse à croire que nos paysages sont une richesse, un patrimoine sans égal, bon pour la santé (études neurosciences), vecteur de tourisme, et nous devrions accepter de voir des industriels décréter que ces éléments relèvent des sciences molles non quantifiables, donc à ne pas considérer !
  - La France accueille 80 millions de touristes qui viennent là pour la richesse architecturale, pour l'histoire, pour la force et la variété de nos paysages. En particulier sur St Léger Vauban avec la présence de l'abbaye de la Pierre qui Vire recevant à elle seule plus de 5 000 pèlerins en hôtellerie. Ils viennent y trouver la sérénité née des paysages.
    - Or l'éolien banalise, uniformise et fait disparaître les paysages.
- **« Le tourisme, une activité économique majeure impactée ».** Le tourisme est l'une des trois activités économiques du Morvan avec le bois et l'élevage. Reconnu pour sa quiétude, sa sérénité, son intemporalité le Morvan offre un équilibre pour les cinq sens. C'est un des rares lieux de ressourcement, n'ayant fait l'objet d'aucun remembrement, n'hébergeant aucune industrie. Cette petite zone de montagne, sa superficie en fait l'un des lieux majeurs de la sérénité de ses paysages pour la moitié nord de la France. C'est ce que viennent y chercher les touristes. l'impact sur le tourisme serait donc considérable.
  - L'éolien par son intrusion au caractère industriel est plus qu'une menace pour le Morvan, c'est la certitude de voir ses paysages perdre leur virginité. C'est également la raison pour laquelle l'étude VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle) menée sur Vézelay par la DREAL Bourgogne en relation avec l'UNESCO, recommande de ne pas installer d'éoliennes dans le cône de visibilité de ce monument situé pour autant à plus de 20 km, leur implantation barrant l'horizon.



Saint Agnan le 15 juin 2019

## Morvent en Colère

- **« Le Parc Régional Naturel du Morvan ».**L'incompréhension est majeure. Comment une entité destinées à promouvoir, défendre et enrichir une région peut-elle d'une main déclarer dans sa charte 2020-2035 que les paysages, les paysages, les paysages du Morvan sont ses principales forces et richesses et d'une autre main imaginer un mitage éolien.
  - **Sans le tourisme il ne reste que l'élevage et la forêt au Morvan.**

### UN ENJEU POUR LE VIVANT

- **« Une considération nulle pour la santé humaine »**, des questions sans réponse. Les infrasons ont un impact sur la santé. Les maladies vibro-acoustiques sont reconnues à titre professionnelles.
  - Ne disposant pas d'étude quant à **l'impact des faibles doses sur la santé**, ou étant incapable d'isoler le phénomène, la science indique « qu'en l'état, rien ne peut être affirmé quant à la nuisance sur la santé des parcs éoliens ».
    - La situation est parfaite pour les industriels qui concluent « pas de risque avéré, circulez ! ». Quid du principe de précaution ?
      - Pourtant les animaux, vaches et chevaux sont concernés.
      - Pourtant les hommes avec les autistes, et autre malades psychiques souffrent des syndromes éoliens. Le préfet de Saône et Loire a refusé en 2019 (Montmort) un permis au motif de la non prise en compte de la présence de malades psychiques à proximité.
    - A Saint Agnan en 2018 une famille a décidé de vendre sa maison pour s'installer dans une commune à proximité afin de ne pas être soumis le jour venu aux infrasons. Cette famille a un enfant atteint de troubles psychique et préfère anticiper. C'est là un effet nocébo directement associé au projet en cours.
- **« Etres vivants concernés au premier rang, la santé animale n'est pas considérée »** Avec les questions soulevées par les cas Normands, Bretons et Irlandais où des élevages sont atteints d'une mortalité inconnue, d'une baisse de fécondité, d'une baisse de lactation, d'atteintes morphologiques sur les équins et bovidés, comment accepter à St Léger Vauban un projet alors que nous avons plus de 2 200 animaux d'élevage dans un périmètre de 3 km autour des parcs projetés. Nous avons 4 fermes en bio, dont l'une exemplaire, au fait des meilleures techniques d'élevage et de production laitière, située à environ 1 Km du parc à venir (Ferme de la Pierre qui Vire).
  - **Sans l'élevage et sans le tourisme il ne reste que la forêt au Morvan. Le seuil vital de la région est dépassé !**



Saint Agnan le 15 juin 2019

## Morvent en Colère

- **« Pourquoi développer un projet dit écologique qui en réalité impacte fortement la biodiversité »** ici à St Léger, le parc serait positionné en crête, dans un milieu forestier, en zone ZNIEF 1 et 2, encadré par des zones Natura 2000 à moins d'un km. De plus le projet se situe sur des parcelles hébergeant des tourbières en formation.
  - Nous nous interrogeons sur la volonté de considération de la biodiversité par les industriels.
- **« Alors que l'importance de la faune est reconnue de tous, pourquoi accepter des projets qui la mettent à mal ? »** Des études faunistiques qui mettent à jour la présence d'espèces menacées et recensées au niveau international. Des promoteurs qui **demandent des dérogations**.
  - Une hérésie, un leurre. **Si il y a des protections, pourquoi demander des dérogations !** C'est totalement contraire aux conclusions du **rapport IPBES** avril, mai 2019. Comment croire que les oiseaux vont respecter les limites de vitesse, de passage, de zone d'évolution. La mortalité au pied des éoliennes est mal évaluée (absence d'accord sur la méthodologie, le nombre, le zonage et la fréquence des relevés...). Les comptages français sont curieusement toujours inférieurs aux relevés à l'étranger, rapport de 1 à 20 !

## ETHIQUE

- **« Ces projets de construction verticales de très grande hauteur (> 200 m) sont travaillés comme de simples éléments plats, ce non-sens est vu comme le fruit d'un cloisonnement administratif »**. Les impacts financiers et politiques sont immenses mais non considérés. Ces **projets sont menés comme s'il s'agissait de projets en 2D** (à plat, sans relief). Avec plus de 200 m de hauteur ces projets sont à comprendre et à **interpréter en 3 D**. Leur gigantisme par rapport au milieu où ils s'insèrent fait que ce projets dépassent les frontières de la propriété riveraine, des communes riveraines, et impactent les paysages à plus de 20 km à la ronde.

Rappelons que les hauteurs de bâtiments privés et publics sont réglementées pour s'insérer dans l'environnement. Dans le Morvan la réglementation urbaniste spécifie qu'il est hors de question de bâtir un bâtiment de 30 m et plus, rien à ce jour ne dépasse cette hauteur dans l'ensemble de notre massif (parc régional naturel !).

- Comment admettre que la réglementation soit bafouée pour ce type de construction et que ces constructions industrielles sacrifient le paysage ? Comment admettre qu'il n'y ait aucune différence de contraintes à intégrer qu'il s'agisse de 2 D ou bien de 3 D !



Saint Agnan le 15 juin 2019

## Morvent en Colère

- **« Comment et pourquoi l'Etat abandonne l'aménagement du territoire énergétique à des privés qui n'ont pas la charge d'intégrer ces aspects dans leurs actions commerciales »** Incompréhension des populations de constater que l'Etat n'intègre pas dans son acceptation des projets industriels, l'aménagement du territoire. Rien dans l'éolien ne prend en compte l'aménagement du territoire. **Il n'y a pas de plan national d'aménagement, celui-ci est laissé à l'anarchie des business industriel privé.** De plus les industriels se voient déroulées sur un tapis rouge des lois sur mesure (suppression d'un niveau de juridiction, seuil sonore....).
  - Comment comprendre cela, comment l'admettre alors que tous doivent respecter les règles du permis de construire qui créent des obligations face à la notion d'intégration dans le patrimoine paysager et urbanistique. L'éolien quant à lui, alors même qu'il a des impacts visuels considérables s'affranchit de toute considération, y compris dans un parc régional ou national.
- **« En face de nous ce ne sont pas des industriels responsables, mais des promoteurs financiers »** . Pourquoi les promoteurs ne font-ils pas l'acquisition des terrains ? Pourquoi payent-ils des loyers allant jusqu'à 12 000 € annuels (moins de 0.5 ha) pour des terres qui ne rapportent qu'environ 2 000€/ha lorsqu'elles sont en production agricole ? Chacun s'interroge sur ce que cache une telle pratique.
  - Le doute n'est plus permis. Avec de telles sommes, les promoteurs achètent, rémunèrent une contrepartie, laquelle. Quelles nuisances nous sont cachées ?
  - Ne faudrait-il pas **obliger les promoteurs à acheter les terrains, qu'ils deviennent ainsi responsables du démantèlement ?**
- **« Le Bail emphytéotique, un artifice pour que l'industriel puisse se dégager de toute responsabilité à terme ? »** Constatons que le véhicule juridique **« bail emphytéotique » n'est absolument pas en phase avec la réalité de ces projets.** La réalité est contraire aux principes qui régissent ces baux : faible loyer en contrepartie d'une délivrance à terme du terrain avec une plus-value de construction. Ici il est proposé de forts loyers annuels (plus de 200 fois supérieur au prix des terres agricoles en location) ; au terme du bail le terrain a une moins-value foncière du fait du socle béton enfoui, juste arasé et des kms de câbles non retirés. Le bailleur ne gagne rien au terme du bail ! Il récupère juste en cas de défaillance du promoteur l'obligation de démantèlement. Ainsi il aura perçu en 20 ans 12 000 € x 20 ans, soit 240 000€, il devra démanteler à un prix évalué à ce jour entre 300 000 € et 500 000 € !



Saint Agnan le 15 juin 2019

### Morvent en Colère

- La question que nous nous posons est terrible. Ces éléments de prix sont tellement disproportionnés par rapport au marché de la location de terre, il doit donc y avoir de terribles nuisances, or le « promoteur » ne dit rien ! Que nous cache-t-on ?
- **« La crainte d'extension infinie de ces parcs ».** Enfin notons que tous nous constatons à travers ce qui se voit dans l'Yonne et en Côte d'Or, en un premier temps ce sont 6 machines qui s'implantent, puis rapidement les parcs s'étendent pour atteindre 12, 24 machines et plus.
  - Tous ici craignent que l'acceptation d'un projet soit en réalité la porte d'entrée d'une saturation paysagère. Serait-ce la stratégie du cheval de Troie ?

**En conclusion, l'ensemble de ces éléments objectifs nous font pousser un cri d'angoisse, un cri de colère, une incompréhension devant le piège tendu et décliné pour cette transition énergétique non maîtrisée.**

Graphe de synthèse

*Page suivante*





Saint Agnan le 15 juin 2019

## Morvent en Colère

### Morvent en Colère, les interrogations de nos concitoyens



**Nous affirmons que :**

- **CES PROJETS EOLIENS VIENNENT CASSER DES EQUILIBRES SOCIAUX ECONOMIQUES EN PLACE. L'EOLIEN PAR LA RUPTURE D'EQUILIBRE QU'IL APPORTE VIENT FRAGILISER LA VIE SOCIALE.**
- **L'EOLIEN POUR LE MORVAN EST UNE MENACE DE MORT POUR LE TOURISME ET L'ELEVAGE.**
- **IL S'AGIT DONC DE LA MORT DU MORVAN EN SON ENTIER, DE SA VIE.**